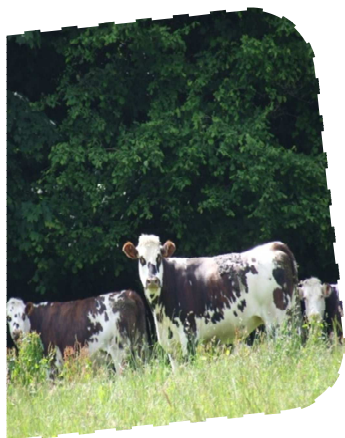




COLLINES
NORMANDES

Site Natura 2000 Bassin de la Souleuvre

Les Mesures Agro-environnementales climatiques



Réunion d'échanges



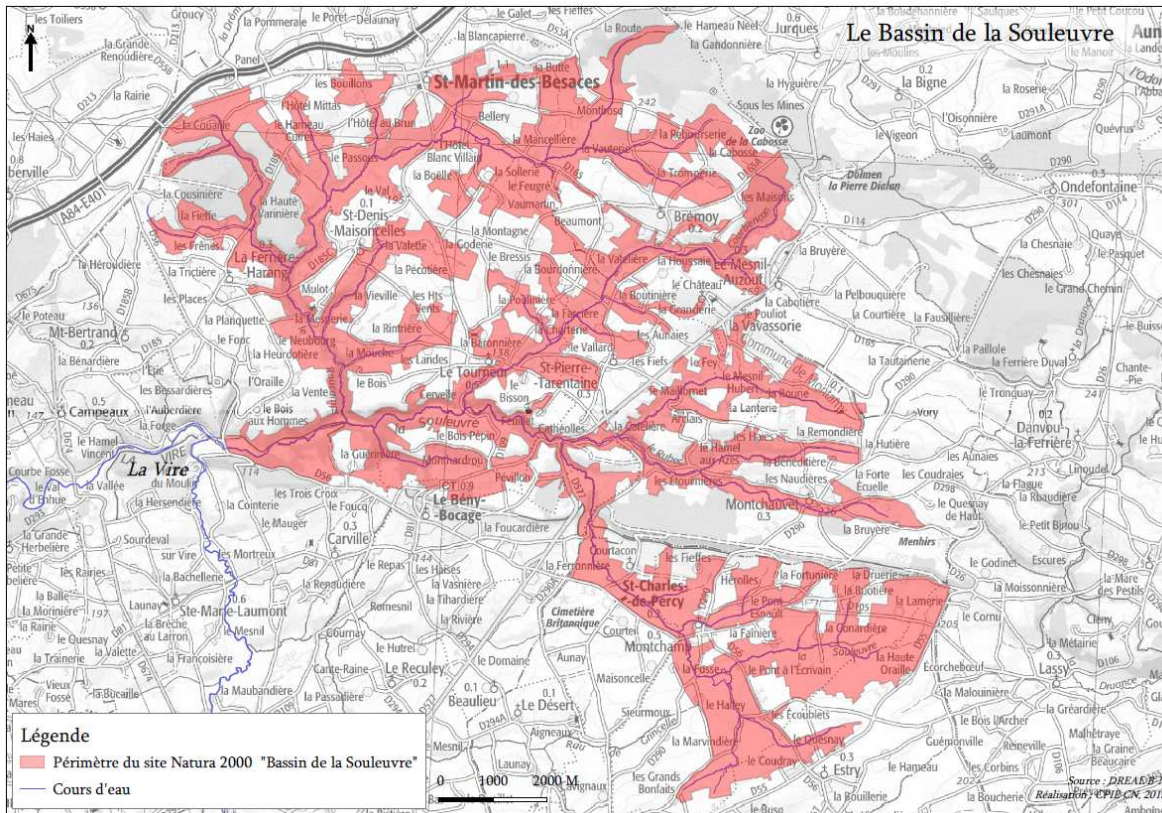
Ordre du jour



- Rappel du contexte
- La nouvelle programmation 2015-2020
- Approche proposée
- Mesures envisagées
- Questions diverses



Rappel du contexte



En France :
Démarche concertée
Engagement volontaire



Pour les exploitants agricoles : Engagement possible en MAE

Bassin de la Souleuvre : les MAEc

La programmation précédente

PAC 2007-2013

Des mesures à l'échelle de l'exploitation : PHAE

Des mesures territorialisées : MAEt



En 2014 : Transition

- prorogation des MAE
 - clause de révision
-

PAC 2015-2020

Des mesures Système

Des mesures localisées

La nouvelle programmation 2015-2020



Principaux changements

Arrêt de la PHAE et des MAER

Retraits de certains engagements rémunérés

- Socle Herbe
- Limitation de fertilisation



Ajouts de nouveaux engagements rémunérés

- Gestion des zones humides
- Maintien de prairies diversifiées

Réévaluation des montants

Approche proposée



Préserver les espèces d'intérêt européen

- Maintenir et améliorer la qualité de l'eau
- Promouvoir une gestion extensive des prairies et des zones humides
- Préserver le bocage virois



Amélioration du fonctionnement du bassin versant

Approche proposée

Approche globale

- MAE Système polyculture-élevage

Approche thématique

- MAEC Zones humides

Approche locale :

- Parcelle
- Linéaire

} Equivalent aux MAE_t

→ Nouveautés

Mesure envisagée à l'échelle globale

MAE Système polyculture-élevage - Elevage dominant

I) Objectifs

Faire évoluer les exploitations vers une meilleure interaction entre ateliers pour une meilleure autonomie alimentaire,

Favoriser le maintien d'exploitations dans les zones où la polyculture-élevage est menacée.



Mesure envisagée à l'échelle globale

MAE Système polyculture-élevage - Elevage dominant

2) Qui est concerné ?

Les exploitations qui ont une part herbagère comprise entre 55 et 100 % de la SAU et plus de 10 UGB

Et :

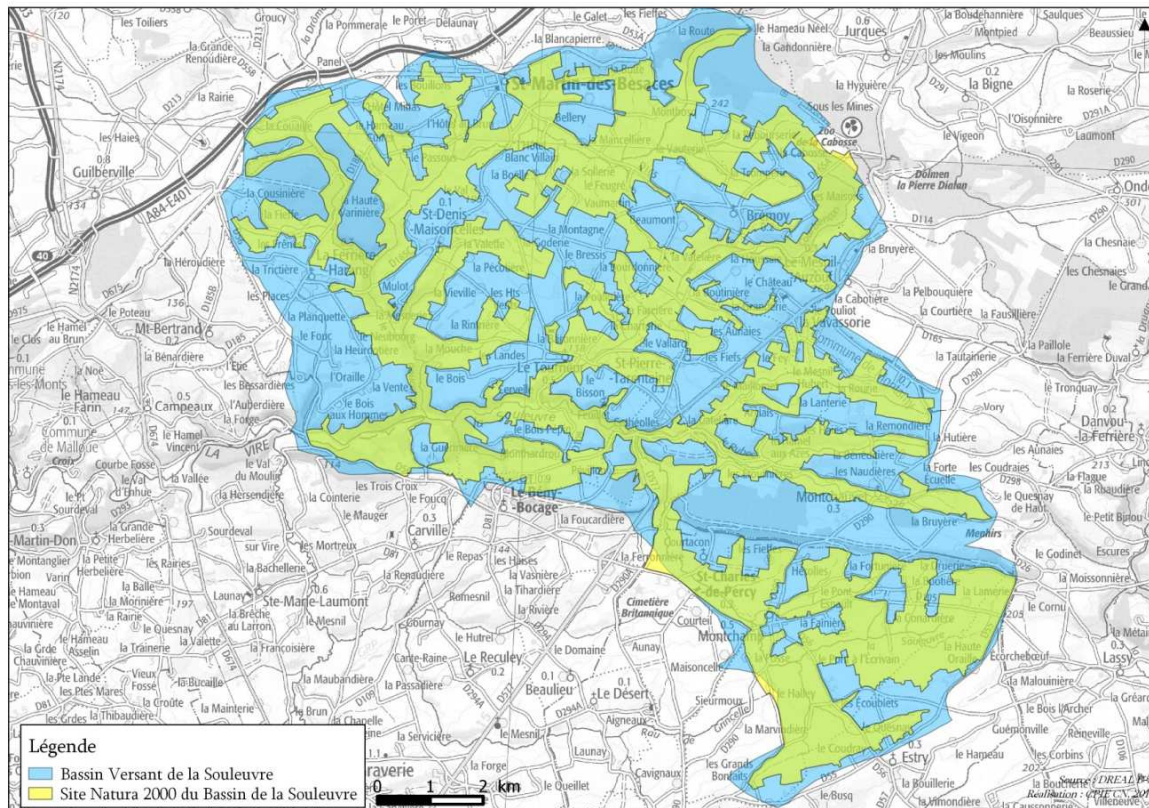
Niveau	Part de Maïs dans la SFP	Part herbagère/SAU
1	< 25 %	> 55 %
2	< 18 %	> 70 %
3	< 12 %	> 75%



*Ouverture
échelonnée de
la mesure*

Mesure envisagée à l'échelle globale

MAE Système polyculture-élevage - Elevage dominant



3) Et sur la Souleuvre?

Les exploitations qui ont au moins 50% de leur SAU dans le bassin versant de la Souleuvre

Mesure envisagée à l'échelle globale

MAE Système polyculture-élevage - Elevage dominant

4) Mise en œuvre

Interdiction de retournement des prairies

Respect d'une part maximale de maïs consommé dans la SFP

Respect d'un niveau maximal d'achat de concentrés (ex : 800 kg/UGB bovine)

Respect d'un IFT inférieur à l'IFT de territoire en 5ème année :

- moins 40 % pour l'IFT herbicide
- moins 50% pour l'IFT hors herbicide

Interdiction des régulateurs de croissance

Respect de la balance globale azotée à 50 kg/ha

Appui technique sur la gestion de l'azote sur l'exploitation

Entre 153 et 370 €/ha/an

Mesure envisagée à l'échelle globale

MAE Système polyculture-élevage - Elevage dominant

5) Des questions ?



Mesures thématiques envisagées



MAE Zones humides

I) Objectifs

Préserver les milieux humides afin d'agir sur la qualité de l'eau



Maintenir en prairie permanente ces parcelles et les gérer de manière extensive

Mesures thématiques envisagées



MAE Zones humides

2) Qui est concerné ?

Les exploitations dont une zone humide potentielle est localisée sur un ilot PAC et déclarée en PP



3) Et sur la Souleuvre?

Les exploitations non engagées en MAE SPE

Et uniquement les parcelles éligibles dans le site Natura 2000

Mesures thématiques envisagées

MAE Zones humides

4) Mise en œuvre

Au moins 80 % des parcelles éligibles doivent être engagées

Elaboration d'un plan de gestion simple

Choix parmi trois niveaux d'engagement

Choix 1 :

Enregistrement des pratiques

Fertilisation à 30uN

Retard de fauche de 10j

Respect d'un chargement moyen à 1,2 UGB/ha/an

156 €/ha/an

Choix 2 :

Enregistrement des pratiques

Pas de fertilisation

Retard de fauche de 10j

Respect d'un chargement moyen à 1,4 UGB/ha/an

158 €/ha/an

Choix 3 :

Enregistrement des pratiques

Pas de fertilisation

Retard de fauche de 10j

Respect d'un chargement moyen à 1,2 UGB/ha/an

Absence de pâturage l'hiver

227 €/ha/an

Mesures thématiques envisagées

MAE Zones humides

5) Des questions ?



Mesures envisagées à l'échelle locale



MAEc localisées

1) Objectifs

Maintenir une gestion extensive des prairies
Favoriser une conversion de cultures en prairies
Aider au maintien des haies



2) Qui est concerné ?

Les exploitations ayant au moins une parcelle dans le site Natura 2000

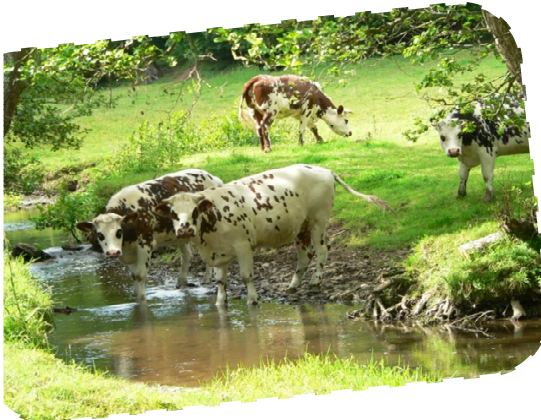
Mesures envisagées à l'échelle locale



MAEc localisées

3) Et sur la Souleuvre?

Les parcelles sur le site Natura 2000 et qui ne sont pas engagées en MAE Zones Humides



4) Mise en œuvre

Respect du cahier des charges de chaque mesure
Choix en fonction de l'élément engagé

Mesures envisagées à l'échelle locale

MAEc localisée pour le maintien des prairies : 2 choix??

Choix 1 :

Enregistrement des pratiques
Respect d'un chargement moyen
à 1,2 UGB/ha/an

56 €/ha/an

Choix 2 :

Enregistrement des pratiques
Pas de fertilisation
Respect d'un chargement moyen
à 1,2 UGB/ha/an

139 €/ha/an



Mesures envisagées à l'échelle locale

MAEc localisée pour de la remise en herbe de culture : 2 choix

Choix 1 :

Remise en herbe
Enregistrement des pratiques
Fertilisation limitée à 60-30-60
(NPK)
Respect d'un chargement moyen
à 1,2 UGB/ha/an

186 €/ha/an

Choix 2 :

Remise en herbe
Enregistrement des pratiques
Pas de fertilisation
Respect d'un chargement moyen
à 1,2 UGB/ha/an

269 €/ha/an



Mesures envisagées à l'échelle locale

MAEc localisée pour le maintien des haies :

Même fonctionnement qu'auparavant

1 côté : 0,2 €/ml/an

2 côtés : 0,36 €/ml/an



Mesures envisagées à l'échelle locale



5) Des questions?



Synthèse

Approche globale

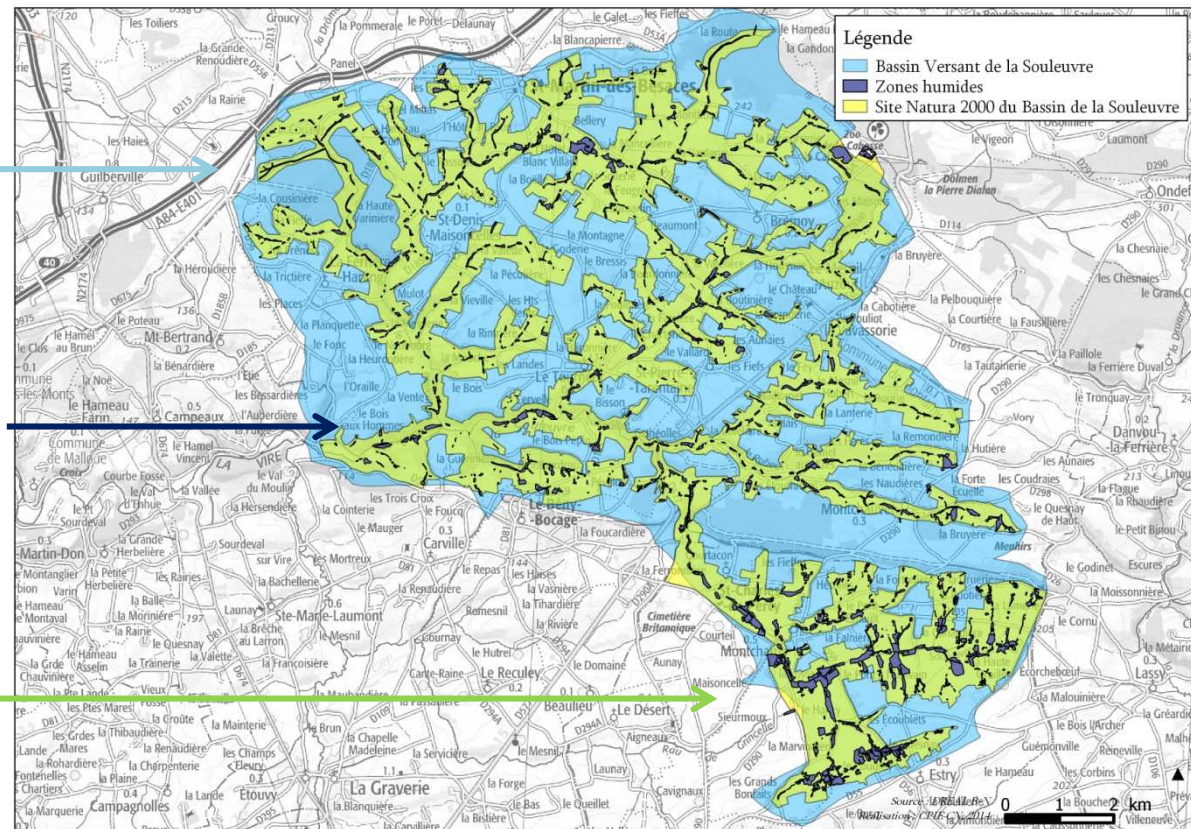
- MAE Système polyculture-élevage

Approche thématique

- MAEC Zones humides

Approche locale :

- Parcelle
- Linéaire



Synthèse : exemple



Plus 50 % de la SAU dans le Bassin Versant : MAE Système



Plus de 50 % de la SAU dans le Bassin Versant + des parcelles en sites Natura : MAE Système + MAEC « Natura 2000 »
Ou MAEC « Zones Humides »
Ou MAEC « Natura 2000 »



Moins de 50 % de la SAU dans le Bassin Versant + des parcelles en sites Natura :
MAEC « Zones Humides »
Ou MAEC « Natura 2000 »

Remarques générales



Les montants donnés sont indicatifs et vont peut-être évoluer...

Pour les MAE Systèmes :

Partenariat

Obligation de prendre une MAE « localisée »

Impossibilité de prendre une MAE « Zones humides »



Pour les MAE localisées :

Nouveautés des MAE Zones Humides

Choix différents de la précédente programmation

Revenu à la baisse

Hiérarchisation des engagements ?